1. **Contexte de la consultation**

Oxfam America, est une Organisation non-gouvernementale travaillant en Haiti aux côtés d’autres acteurs pour le renforcement de la résilience, la réduction des risques et des impacts des catastrophes, le renforcement des moyens d’existence des groupes et communautés vulnérables, par la définition d’agenda d’influence sur les pouvoirs et les politiques pour un changement durable de leur condition de vie, mais aussi leur faire prendre part aux décisions qui les touchent.

Ainsi dans le souci de rendre opérationnel et dynamique cette vision stratégique, à travers le Consortium constitué « d’Oxfam America-Oxfam Intermon et deux partenaires d’implémentation en l’occurrence GADEL&KORAL », respectivement établis dans le haut et le bas Nord-Ouest, est chargé d’implémenter le projet de reconstruction de gestion des risques et des désastres.

Le PRGRD, est une initiative du gouvernement Haïtien financé par la Banque Mondiale, visant à augmenter les capacités institutionnelles et opérationnelles des Comités Communaux de Protection Civile (CCPC) de manière à garantir un fonctionnement régulier et permanent du système dans la chaine communale et locale. Le projet vise à garantir le développement de mécanismes de coordination et l’efficacité dans la réduction des risques des catastrophes dans les dix départements du pays. Le projet de Reconstruction de Gestion des Risques et des Désastres couvrent quatre composantes dont la deuxième consiste à la réduction des risques et la prévention des catastrophes dans le pays et contribuer au renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles des comités communaux de protection Civile (CCPC) au niveau de tout le territoire national.

**2. Justification de la Consultation**

Dans le but de renforcer la capacité des 10 CCPC du département du Nord-Ouest et des 15 Comités Communaux de Protection Civile du département de l’Artibonite, Le consortium cherche à engager les services d’un consultant ou d’une firme de consultation capable de:

1. Développer des Modules de Formation en gestion interne institutionnelle ;
2. Faciliter la réalisation de formations sur la thématique ;
3. Definir un plan de renforcement de capacité institutionnelle spécifique à la réalité et la dynamique de chaque CCPC. Ce plan doit couvrir les besoins à court, à moyen et à long terme des comités de protection civile concernés.

**2.1. Objectif général de la consultation**

Développer un programme de formation en « Gestion Interne » au profit des Comités Communaux de Protection Civile des départements de l’Artibonite et du Nord-Ouest visant le renforcement des capacités opérationnelles et techniques, la coordination et la gouvernance interne et externe des CCPC par la prise en compte des référents de fonctionnements établis par le Système National de Gestion des Risques et des Désastres (SNGRD).

* 1. **Objectifs Spécifiques**

Le Prestataire de service sélectionné aura pour mandat de :

* Concevoir et réaliser une formation sur la « Gestion interne institutionnelle » ;
* Développer les plans de leçons autour des sous-thématiques y afférentes tels;
* Règlements internes et statuts;
* Manuel des Standards d’Opérations ;
* Logistique et la gestion de stocks.
* Organisation et fonctionnement de groupe ;
* Communication interpersonnelle et Leadership ;
* Mobilisation et la gestion des ressources humaines ;
* Techniques de rapportage et système d’archivage ;
* Mise en place et gestion de base de données (Logiciels appropriés)
* Autres Propositions du prestataire de service
* Elaborer tout le matériel pédagogique nécessaire à la formation des formateurs (Fiche de pré-Test ou d’évaluation préalable des acquis, fiche d’évaluation formative et sommative, manuel du participant, manuel du formateur, etc.) ;
* Conduire des sessions de formation sur les sous-modules ainsi élaborés à l’intention des membres des CCPC des communes touchées par le projet, en fonction de chaque lot distinct (25 à 30 personnes par comité, dont 10 comités pour le Nord-Ouest et 15 comités pour l’Artibonite) ;
* Appuyer le système de certification pour cette thématique des CCPC et de leurs membres sur la base des critères d’évaluation suivants.

De concert avec la coordination du projet et en fonction du calendrier établi, le prestataire de service ou le groupe de prestataires de service coordonnera, réalisera, suivra et évaluera la formation en « Gestion Interne » dans les deux départements ;

**Obligation des Participants de la formation**

* Participer à toutes les sessions de formation ;
* Avoir obtenu la note moyenne de 55 % ou plus ;
* Etre régulièrement inscrit dans les registres des CCPC ;
* Avoir signé l’acte d’engagement avec le CCPC.

**Résultats attendus**

* Chaque CCPC disposera d’une base de données pour le stockage et la gestion des informations et ressources disponibles (Logistiques, ressources humaines et financières) ;
* Chaque CCPC doit disposer des règlements internes approuvés et adoptés démocratiquement par tous les membres et les appliquer scrupuleusement ;
* Chaque CCPC doit disposer d’un manuel d’Opérations approuvé et adopté démocratiquement par tous les membres ;
* Chaque CCPC disposera d’un plan logistique et d’un plan de communication approuvés par tous les membres.

1. **Marche à suivre par le consultant/prestataire de service**

Pour appréhender le travail à réaliser, le prestataire de service ou la firme doit :

* Discuter avec les responsables du projet sur le mandat à réaliser, la méthodologie adoptée et les résultats escomptés en fonction de chaque lot (un lot pour le Nord-Ouest et un lot pour l’Artibonite) ;
* Consulter les documents du projet;
* Consulter la liste des membres des comités et du CDGRD pour les deux lots concernés ;
* Consulter les derniers rapports d’audit des CCPC ;
* Consulter les documents de diagnostic des CCPC ;
* Disposer de listes d’inventaires des matériels/équipements des CCPC ;
* Autres besoins en documents du prestataire ou de la firme relatifs aux deux lots.

**5-Les aspects à considérer pour le consultant ou la firme de consultation:**

Le consultant effectuera des visites auprès des Comités Communaux, des Coordinations techniques et rencontrera les Coordinations Départementales pour discuter et approfondir sa compréhension du Système et du besoin en renforcement institutionnel des CCPC et donc du Système National de Gestion des Risques et des Désastres.

Lors des visites et rencontres, le prestataire de service ou la firme de consultation prendra en compte les éléments suivants et tous autres aspects jugés pertinents à la bonne qualité du travail :

**Gouvernance interne et transparence des CCPC**

* Revue de la structure de gouvernance interne des CCPC :
  + Les règlements du Système National de Gestion des Risques et des Désastres et les règlements internes des CCPC ;
  + Le fonctionnement des organes prévus par les statuts, rôles des membres et leur participation dans la vie des comités ;
  + La fréquence et le contenu des rencontres de travail des CCPC ;
  + Rapports et archivage des documents et rapports d’activités ;
* Perception des CCPC dans la communauté et la question de la Redevabilité ;
* Mécanismes de travail et collaboration avec la mairie.

**Vision stratégique du système national et son implémentation auprès des CCPC :**

* Revue des mécanismes de mise en place des plans de contingence, logistique et de communication. Les points suivants sont également importants : le plan de financement, les alliances et partenariats ;
* Histoire et Expérience du comité dans la gestion des crises humanitaires (préparation et réponse à l’urgence)

**Administration et finance**

* Revue du système de contrôle interne, considérer toute la documentation administrative en vue de relever les lacunes dans ce secteur
* Revue du système comptable, des outils de gestion (Manuel de procédures en vigueur, logiciels comptables, la gestion budgétaire…)
* Revue de la tenue des dossiers financiers
* Revue de la gestion de l’inventaire
* Revue des procédures de suivi budgétaire, de préparation des rapports financiers
* Principales difficultés au niveau administratif et finance.

**Moyen de mise en œuvre des programmes**

* Revue des plans de mise en œuvre des programmes ;
* Revue des principales ressources du CCPC ;
* Capacité du comité à mobiliser des fonds et autres ressources pendant une crise humanitaire.

**Genre/Diversité et Redevabilité :**

* Prise en compte de la participation des femmes dans la prise de décision au sein des comités
* Prise en compte des femmes dans les règlements internes ;
* Implication des femmes dans le commandement des CCPC ;
* Prise en compte des minorités et des catégories vulnérables dans les opérations ;
* Vision du CCPC par rapport aux abus sexuels ;
* Engagement des membres des CCPC pour les questions d’équité et du Genre ;
* Engagement des CCPC et de leur membre dans la reddition de compte aux bénéficiaires, à la communauté, aux bailleurs, etc.

**N.B. : Pour chacun des éléments susmentionnés, toutes propositions pertinentes du consultant ou de la firme de consultation sont bienvenues.**

**6 – Résultats attendus du consultant ou de la firme de consultation**

* Le Guide méthodologique de la formation qui comprendra :
  + La méthodologie de mise en œuvre de la formation
  + La méthodologie d’évaluation de la formation et des compétences des participants
* Calendrier d’exécution de la formation ;
* Manuel des formateurs ;
* Manuel des participants ;
* Le manuel d’Operations des CCPC ;
* Le manuel des règlements internes des CCPC ;
* Le manuel logistique des CCPC;
* La fiche d’évaluation préformation ;
* Le rapport de diagnostic ante des CCPC ;
* Identification des besoins en renforcement de capacité et leur impact ;

## Les recommandations pour la mise en œuvre des actions.

**7- Logistique et ressources humaines**

* Quel que soit le lot choisi, le consortium Oxfam America ne mettra à la disposition du consultant aucun moyen logistique pour la réalisation du mandat ;
* Le consultant ou la firme de consultation est responsable pour le recrutement du personnel technique nécessaire à la réalisation de la mission ;
* Le personnel technique engagé par le consultant dans le cadre de la mission sera entièrement sous sa responsabilité ;
* Le staff management du projet accompagnera le consultant ou la firme de consultation pour tous les besoins relatifs à leurs taches;
* Le personnel d’Oxfam et des partenaires se chargeront de la mobilisation des membres du comité.

**8-Pré-requis du consultant**

* Expertise et expériences minimale démontrées d’au moins 5 ans à un niveau senior en Gestion de projet et renforcement institutionnel ;
* Expériences et connaissances démontrées du Système National de Gestion des Risques et des Désastres en Haiti ;
* Bonne connaissance du contexte haïtien et des communautés rurales ;
* Expériences dans l'élaboration de stratégies de développement des capacités et d’analyse institutionnelle, financière et administrative au sein des Organisations Non Gouvernementales et des Organisations Communautaires de Base ;
* Expérience dans le suivi/évaluation des programmes humanitaires et développements ;
* Expérience de travail avec les comités communaux de protection civile ;
* Bonne capacité de communication orale en créole et en français ;
* Capacité de rédaction, d’analyse et de synthèse.

**9-Calendrier du processus et Durée de la formation**

Le processus de sélection du prestataire de service à la réalisation de la formation est ainsi défini :

* Date limite de Soumission de l’offre technique et financière en deux lots distincts: vendredi 04 Mars 2016, au bureau d’Oxfam, sis a Pèlerin 2A, #3 ;
* Ouverture des Plis et Sélection des dossiers : Lundi 07 Mars 2016 ;
* Entrevue avec les postulants sélectionnés : Mercredi 09 Mars 2016 ;
* Signature des contrats : Vendredi 11Mars 2016 ;
* La durée de réalisation de la consultation est prévue sur une période ne dépassant pas 30 jours calendaires.

**Le dossier du consultant ou de la firme de consultation devra inclure :**

* Deux offres techniques distinctes incluant entre autre la méthodologie, les calendriers des activités ;
* Des CVs et patente du consultant principale ;
* Des CVs détaillés des différents membres constituant l’équipe de consultation ;
* Des CVs, patente, quitus pour la firme de consultation ;
* Des CVs détaillés des différents membres constituant l’équipe de consultation de la firme ;
* Deux offres financières comprenant les honoraires.

**N.B. : Le consultant ou la firme de consultation, n’est aucunement contraint à répondre pour les deux lots. Ainsi, le prestataire de service peut choisir le lot de son choix et présenter une offre appropriée.**

LISTE DE SIGLE

* CCPC : Comité Communal de Protection Civile
* CDGRD : Coordination départementale de Gestion de Risques et de Désastres
* CTD : Coordination Technique Départementale
* SNGRD : Système National de Gestion de Risques et de Désastres
* CV : Curriculum Vitae